

République Française
Département : Lot
Arrondissement : Gourdon
Commune : Creysse

Procès-verbal de la séance du 01 février 2024

Le jeudi 01 février 2024 à 18h00 dans la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 25 janvier 2024, se sont réunis sous la présidence du Maire, Guy FLOIRAC.

Secrétaire de la séance : Laurent WIRTH

Présents : Guy FLOIRAC, Denis GAILLET, Pierre CIRCAL, Francis FOLLET, Martine BOURNET, Laurent WIRTH, Catherine TOUTIN

Représentés : Françoise LAVAUD représentée par Martine BOURNET, Jean-Pierre BAULT représenté par Francis FOLLET, Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL représentée par Denis GAILLET

Absents et excusés :

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Délibération : ligne de prêt trésorerie
3. Délibération : garantie d'emprunt Lot Habitat
4. Délibération : modalités de publicité des actes administratifs
5. Point sur la construction de la 5e classe du RPI de Saint-Sozy
6. Réflexion et propositions au sujet de la problématique de la vitesse sur la route entre Boutière et La Vaysse
7. Divers

Délibérations du conseil

OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE A TAUX VARIABLE (N° DE_2024_01)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

Le prêt relais étant arrivé à échéance, les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de prêt de trésorerie de 125 000€ à 4,928% pour un an, remboursable dès que la commune aura perçu le solde des subventions pour le moulin.

GARANTIE D'EMPRUNT REAMENAGEMENT DE LA DETTE DE LOT HABITAT (N° DE_2024_02)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

Le conseil a approuvé à l'unanimité la garantie d'emprunt de Lot Habitat, à hauteur de 40% pour lequel il reste une dette en capital de 318 000€ et dont la durée passe de 19 à 25 ans.

MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE (N° DE_2024_03)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

Le conseil a approuvé à l'unanimité la publication des actes administratifs sur registre papier, consultable en mairie.

Autres points

La participation financière des autres communes du RPI de Saint-Sozy pour la construction d'une 5^e classe serait considérée comme une subvention et impacterait de ce fait, à la baisse, les subventions de l'État, de la Région, du Département et de Cauvaldor. Il a été convenu avec la commune de Saint-Sozy qu'elle ne demanderait une participation à ces autres communes que dans le cas où elle n'aurait pas obtenu 80% de subventions.

En ce qui concerne la problématique de la vitesse sur la route de Boutière à la Vaysse, le conseil s'est dit favorable à l'unanimité à une limitation à 50km/h. Quant au problème de la limitation du tonnage rendue nécessaire en particulier par la fragilisation du pont du Goth, il a été convenu qu'un panneau de limitation à 6 tonnes serait placé de chaque côté du pont. La question de panneaux à chaque entrée des routes qui y conduisent a été discutée et reste ouverte. Elle sera de nouveau abordée pour un vote lors d'une prochaine séance.

Divers

Le SDIS nous informe qu'il ne prendra plus en charge le contrôle des hydrants et que cette compétence revient désormais aux communes.

Les secrétaires de mairie devraient évoluer vers la catégorie B d'ici 2027, suite au vote d'une loi par le Parlement en décembre 2023.

La séance a été levée à 20h30.

Guy FLOIRAC
Président de séance



Laurent WIRTH
Secrétaire de séance

